



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FÉVRIER 2026
Lieu : 7 bld de la Trouillette – SAINT MAIXENT L'ÉCOLE
Date de la convocation : 19 février 2026
Date de publication : 3 mars 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260225-DE-2026-02-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2026

Nombre de membres en exercice : 45

Présents : Laurent BALOGE, Sabrina GENAUZEAU, Didier JOLLET, Bernard COMTE, Marie-Pierre MISSIOUX, Frédéric BOURGET, Jérôme BILLEROT, Marie-Claude PAPET, Joël COSSET, Yannick MAILLOU, Sophie FAVRIOU, Sébastien FORTHIN, Marie-Laure WATIER, Christian HERAUD, Alain BORDAGE, Estelle DRILLAUD GAUVIN, Marie NAUDIN, Stéphane BAUDRY, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Tony CHEYROUSE, Corinne PASCHER, Dominique ANNONIER, Thierry PETRAULT, Angélique CAMARA, Michel CHANTREAU, Roger LARGEAUD, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Michel RICORDEL, Daniel PERGET, Johnny HU.

Excusés : Liliane ROBIN, Régis BILLEROT

Pouvoirs : Daniel JOLLIT donne pouvoir à Stéphane BAUDRY, Corinne GUYON donne pouvoir à Dominique ANNONIER, Céline RIVOLET donne pouvoir à Roger LARGEAUD, Didier PROUST donne pouvoir à Didier JOLLET.

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Michel RICORDEL



DE-2026-02-06 COVOITURAGE – MODIFICATION DU DISPOSITIF D'INCITATION POUR CETTE TROISIÈME ANNÉE DE PARTENARIAT AVEC BLABLACAR DAILY

Rapporteur : Jean-François RENOUX

Monsieur le Vice-Président délégué rappelle l'offre de covoiturage accompagné, mise en place en février 2024, pour répondre aux besoins de déplacement des habitants du territoire, notamment pour les trajets domicile-travail non desservis par les lignes régulières de transport collectif.

Les résultats sont encourageants : le nombre d'inscriptions et de trajets réalisés dans le cadre du partenariat conclu avec l'opérateur Blablacar Daily, consistant en une prise en charge par la collectivité des trajets passagers à hauteur de 2€, a progressé en continu depuis la mise en place de l'offre.

En termes quantitatifs, le volume total de trajets financés s'établissait sur l'année 2025 à 14 954 trajets (sur 20 350 trajets covoiturés au total), soit un doublement par rapport à l'année 2024. Les projections permettent ainsi d'estimer à 18 000 le nombre de trajets financés sur l'année 2026. Des mois record se sont succédé fin 2025, avec jusqu'à 1 917 trajets covoiturés au total (novembre 2025) et 228 conducteurs actifs (décembre 2025). Le mois de janvier 2026 a par ailleurs dépassé la barre de 2 000 trajets. 40 % des inscrits ont réalisé un premier covoiturage sur l'application.

En termes qualitatifs, 45 % des trajets réalisés sont inférieurs à 10 km, et 90 % sont en-deçà de 30 km. Cela porte la distance moyenne covoiturée sur le territoire à 14 km en 2025 (contre 16 km en 2026, et une moyenne nationale autour de 22 km). 71 % des déplacements covoiturés sont réalisés à l'intérieur du territoire. Sainte-Eanne est l'origine ou la destination de 4 des 15 principaux flux de covoiturage, avec le flux Sainte-Eanne <-> Saint-Maixent-L'Ecole prépondérant sur le territoire, qui représente 16 % de tous les trajets. La population ouvrière est très présente sur l'application, en attestent également les horaires de travail « décalés », qui sont les plus importants en termes de volume. La diffusion du covoiturage en dehors des grands axes est ce qui, en territoire peu dense, permet d'apporter une solution de déplacement là où les alternatives à la voiture individuelle sont quasi-inexistantes.

Toutefois, compte-tenu du volume total des déplacements motorisés, il reste un important potentiel de covoiturage à mobiliser sur notre territoire, en particulier des conducteurs (demande plus importante de covoiturage en tant que « passager »). Le dispositif est encore dans sa phase de montée en charge. Des efforts doivent se poursuivre pour lever

les freins au changement d'habitude et faire connaître l'offre. La collectivité doit poursuivre sa stratégie de valorisation de l'offre auprès des entreprises comme du grand public et de soutien financier.

La présence du même dispositif sur Niort Agglo, la CC Aunis Atlantique, La Rochelle Agglomération et Grand Poitiers (d'autres collectivités limitrophes sont d'ailleurs en pour-parler) permet de démultiplier les effets du partenariat avec Blablacar Daily puisque les trajets des habitants de notre territoire travaillant à l'extérieur du territoire sont financés par ces collectivités partenaires de Blablacar Daily. Ainsi, environ 25 % des trajets covoiturés dans le territoire HVS sont financés par ces autres collectivités.

La Régie mobilité propose donc de renouveler le partenariat avec Blablacar Daily pour une troisième année, avec une évolution de l'incitation financière et un objectif quantitatif augmenté de 80% par rapport à la convention initiale de l'année 2, soit le financement total de 18 000 trajets. Les objectifs de la convention 2026 sont les suivants :

- Dépasser la barre des 2 000 trajets réalisés / mois, dont 1 500 financés ;
- Conserver le vivier de covoitureurs de moins de 10 km en gardant une incitation attractive pour ces covoitureurs (population ouvrière) ;
- Atteindre 50 % de conversion des inscrits en actifs ;
- Augmenter la distance moyenne des trajets (à 16-20 km) ;
- Cibler des déplacements de +10 km, et surtout +30 km (en lien avec les EPCI voisines) pour faire connaître l'évolution de l'offre et coordination ;
- Indemniser plus justement les trajets, par paliers progressifs de 0,50 €, afin de rendre le covoiturage plus attractif au-delà de 20 km ;
- Faire participer les passagers aux frais au-delà du 50^{ème} kilomètre covoituré et à hauteur de 0,10 € / km indemnisé au conducteur ;
- Une forte communication à prévoir et un argumentaire solide sur la nouvelle incitation

L'incitation financière retenue pour cette convention 2026 est estimée à :

Tranche	Tranche	% prévisionnel	Coût incitation prévisionnel
2 - 10 km	1,50 €	35%	9 450 €
10 - 20 km	2,00 €	25%	9 000 €
20 - 30 km	2,50 €	25%	11 250 €
30 - 80 km	3,00 €	15%	8 100 €
+ 0,10 € / km contribution du passager à partir du 50 ^{ème} km			
> 6 € perçu par le conducteur pour un covoiturage de 80 km (3 € de la CCHVS et 3 € par le passager)			
TOTAL prévisionnel			37 800 € sans TVA

Les deux projets de convention à passer avec l'opérateur, qui précisent respectivement les conditions de l'incitation financière et du partenariat, sont annexés à la présente délibération.

Concernant les recettes, si l'opération est de nouveau éligible au Fonds Vert, une demande de subvention sera effectuée.

Le budget prévisionnel de renouvellement de l'opération s'établit comme suit :

Nature	Dépenses HT	Dépenses TTC
Prestation Blablacar Daily (organisation, animation, suivi financier et outils de communication)	8 417,50 € HT	10 101 € TTC
Commission trajet Blablacar Daily (0,50 € HT / trajet financé)	9 000 € sans TVA	9 000 € sans TVA
Incitations financières	37 800 € sans TVA	37 800 € sans TVA
TOTAL	55 217,50 € HT	58 701 € TTC

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités ;

Vu la Loi de finances 2023 instaurant le Fonds Vert, fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, et en particulier son axe 3-Covoiturage,

Vu la délibération n° DE-2021-04-02B en date du 10 mars 2021 concernant la prise de compétence Mobilité ;

Vu la délibération n° DE-2021-10-11 en date du 23 juin 2021 portant création de la Régie Mobilité et approuvant ses statuts ;

Vu l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Mobilité en date du 03 février 2026 ;

Vu l'avis du bureau de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre en date du 04 février 2026 ;

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- D'APPROUVER le renouvellement de l'offre de covoiturage avec incitation financière, pour un montant total de dépenses de 58 701 € TTC ;
- D'APPROUVER le plan de financement de l'opération ;
- D'AUTORISER le Président à signer les conventions d'incitation et de partenariat avec l'opérateur BlaBlaCar Daily
- D'AUTORISER le Président à déposer une demande de subvention auprès du Fonds Vert, et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de l'opération.

Le président de séance,

Le/la secrétaire de séance,

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is a large, stylized loop. The signature on the right is more linear and scribbled. In the center, overlapping both signatures, is the official circular seal of the Communauté de Communes Haut Val de Sèvre. The seal features a central emblem with a sun, a tree, and a building, surrounded by the text 'Communauté de Communes Haut Val de Sèvre' and the motto 'Espoir - Progrès'.